



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-huitième session
Bonn, 5-15 juin 2023

Exécution du budget de l'exercice biennal 2022-2023 au 31 décembre 2022

Note du Secrétaire exécutif*

Résumé

Le présent document, qui porte sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2022-2023 porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et devrait être lu en parallèle avec le document FCCC/SBI/2023/6/Add.1, qui contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées au cours de la première année de l'exercice biennal. Conformément à l'approche axée sur les résultats, il présente aux Parties les résultats obtenus et les dépenses encourues jusqu'au 31 décembre 2022. Il comprend aussi des informations détaillées sur l'exécution des programmes.

À mesure que les effets de la pandémie s'estompaient, le secrétariat était censé s'acquitter des mandats que lui avaient confiés la Conférence des Parties dans les décisions adoptées à la vingt-sixième session et qui sortaient du cadre des activités financées par le budget de base. Si le secrétariat a pu mener à bien toutes les activités essentielles, l'approbation d'un budget en croissance réelle nulle et l'insuffisance des ressources additionnelles ont eu des incidences sur la portée et les délais d'exécution des activités dans les divisions chargées des programmes, des opérations et des questions transversales, mettant ainsi en lumière la dépendance à l'égard d'un modèle de financement qui n'est ni viable ni prévisible.

Au 31 décembre 2022, les dépenses totales pour 2022 s'élevaient à 91,2 millions d'euros, soit 72 % du budget intégré total (125,8 millions d'euros), tandis que 97 % des crédits du budget de base avaient été dépensés (30,5 millions sur 31,5 millions d'euros). Le taux d'exécution de tous les budgets et les explications correspondantes sont donnés dans ce document.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction	4
A. Mandat	4
B. Objet du document.....	4
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	4
II. Résumé.....	4
A. Exécution des programmes : points saillants	4
B. État financier récapitulatif	6
III. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds et comptes spéciaux.....	6
IV. Exécution des programmes	8
A. Département des programmes	8
B. Département des opérations.....	14
C. Questions transversales.....	18
D. Division Stratégie	21
 Annexes	
I. Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds relevant de la Convention.....	22
II. Budgets pour l'exercice biennal 2022-2023 pour les fonds relevant de la Convention et dépenses au 31 décembre 2022, par ligne de crédit.....	25
III. Budget et dépenses par fonds	27
IV. Postes et personnel du secrétariat	33
V. Projets et manifestations financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2022, au 31 décembre 2022.....	37

Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
ASG*	Sous-Secrétaire général
CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
CRF	cadre commun de présentation
ETF	cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris
exp.*	dépenses
Fonds de Bonn	Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GS*	Agent des services généraux
MDP	mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
P*	Administrateur
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PNA	plan national d'adaptation
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
RIT	relevé international des transactions
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TT:CLEAR	mécanisme d'échange d'informations sur les technologies
USG*	Secrétaire général adjoint

* Abréviations utilisées uniquement dans les tableaux.

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 et, à sa seizième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a entériné la décision de la COP dans la mesure où ses dispositions s'appliquent au Protocole de Kyoto¹.

2. À sa vingt-sixième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive d'établir des rapports annuels sur l'exécution du budget couvrant respectivement douze et vingt-quatre mois de l'exercice biennal².

B. Objet du document

3. Le présent document contient des informations sur l'exécution, jusqu'au 31 décembre 2022, du programme de travail pour l'exercice biennal 2022-2023 et du budget des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux administrés par le secrétariat. Il devrait être lu en parallèle avec le document FCCC/SBI/2023/6/Add.1, dans lequel sont présentés une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

4. Le présent document contient aussi des informations détaillées sur les budgets administrés par le secrétariat et sur leur exécution. On trouvera à l'annexe I des renseignements généraux sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie de chaque fonds et compte spécial. Ces renseignements généraux faciliteront la compréhension de l'annexe III, qui présente des informations détaillées sur le budget et les dépenses de chaque fonds. L'annexe II donne une vue d'ensemble, pour l'exercice biennal 2022-2023, des budgets des fonds relevant de la Convention et de leurs dépenses par ligne de crédit. Le rapport fournit également des informations détaillées sur les ressources humaines (annexe IV) et sur les dépenses afférentes aux manifestations et aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (annexe V).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI est invité à prendre note des renseignements présentés ici et à arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la vingt-huitième session de la COP et à la dix-huitième session de la CMP.

II. Résumé

A. Exécution des programmes : points saillants

6. Les activités et les produits du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023 sont décrits dans le document FCCC/SBI/2021/4/Add.1, qui contient le programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2022-2023, et dans les versions

¹ Décisions 22/CP.26, par. 1, et 8/CMP.16, par. 1.

² Voir décision 23/CP.26, par. 10.

actualisées du programme de travail au 1^{er} janvier 2022³, au 1^{er} juillet 2022⁴ et au 1^{er} janvier 2023⁵.

7. Tout au long de l'année 2022, le secrétariat a mené à bien ses activités, comme indiqué au chapitre IV ci-dessous. Certes, la portée et l'impact potentiel de nombreuses activités récurrentes et à long terme (catégorie 2) sont touchés par la dépendance à l'égard de ressources additionnelles imprévisibles, à court terme et souvent préaffectées. Ce déficit financier, qui fait que le budget de base ne finance pas entièrement toutes les activités relevant de la catégorie 2, a une incidence sur la disponibilité de ressources additionnelles pour les activités temporaires ou à court terme (catégorie 3) et les activités complémentaires qui sont utiles pour atteindre les buts et objectifs de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (catégorie 4), limitant ainsi la capacité du secrétariat à obtenir tous les résultats attendus et à innover. Dans le même temps, le nombre et la portée des mandats confiés par les Parties dans les différents secteurs s'accroissent ; la participation et la collaboration de toutes les parties prenantes aux sessions de la COP atteignent un niveau record. Bien que les capacités du personnel du secrétariat soient déjà sollicitées à l'extrême, de nombreux fonctionnaires doivent consacrer du temps et des efforts à la recherche de fonds pour les activités prescrites, ce qui alourdit encore leur charge de travail et a des répercussions sur leur bien-être.

8. En substance, le modèle de financement actuel ne couvre pas toutes les activités essentielles (catégorie 1) et les activités relevant de la catégorie 2 et n'est pas viable ; la recherche de moyens créatifs pour mener à bien malgré tout les activités prescrites atteint ses limites. Parmi les activités qui n'ont pas pu être exécutées aussi largement et aussi rapidement que prévu figurent la création de l'infrastructure du secrétariat pour les systèmes de registre et les outils de notification au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, la mise au point et la diffusion des outils de notification relevant du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris (ETF) et les formations d'experts correspondantes, la gestion de la portée et de la complexité croissantes des sessions des organes subsidiaires et des organes directeurs, l'amélioration du portail de l'Action climatique mondiale permettant de suivre de manière adéquate les engagements des entités non parties, le traitement en temps voulu des demandes d'admission d'organisations en qualité d'observateur, la mise en œuvre de mesures d'innovation et de perfectionnement concernant les principaux systèmes de conférence, l'exécution en temps voulu d'activités de renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques, le traitement des plans de travail du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et l'application des recommandations d'audit externe dans les délais impartis. Des efforts sont en cours pour remédier à ces lacunes en redéfinissant les priorités en matière de ressources, ce qui, malgré la recherche de ressources additionnelles, influera à nouveau – et de plus en plus – sur la capacité à mener à bien certaines activités prescrites, y compris en 2023.

9. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et la vingt-septième session de la COP, qui se sont toutes déroulées en présentiel, avec une forte composante virtuelle, et dont la complexité et la portée se sont accrues par rapport aux sessions précédentes, ainsi qu'environ 200 ateliers, séances de renforcement des capacités et réunions à Bonn et ailleurs.

10. Tous les organes constitués, processus et programmes de travail auxquels le secrétariat apporte son appui ont avancé dans leurs travaux conformément à leurs mandats et plans de travail respectifs. Le secrétariat appuie le processus intergouvernemental relatif aux dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé, notamment en apportant une assistance technique aux pays en développement et en formant les experts qui participent aux processus d'établissement de rapports, d'examen et d'analyse. Il s'emploie à rendre opérationnel l'ETF et appuie les travaux relatifs à diverses questions méthodologiques en lien avec les inventaires de gaz à effet de serre (GES), les activités REDD+, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres

³ FCCC/SBI/2022/INF.3.

⁴ FCCC/SBI/2022/INF.11.

⁵ FCCC/SBI/2023/INF.2.

et la foresterie, les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les paramètres de mesure communs, entre autres thèmes.

11. En outre, le secrétariat a facilité le dialogue intergouvernemental dans des domaines tels que les flux financiers pour le climat, l'article 6 de l'Accord de Paris, le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes, l'adaptation et les pertes et préjudices, notamment en soutenant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA), du Programme de travail de Nairobi, du Mécanisme international de Varsovie et du Programme de travail de Glasgow-Sharm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, ainsi qu'en gérant les données et informations relatives à l'adaptation.

12. Le secrétariat a également facilité le dialogue intergouvernemental et la mise en œuvre des processus établis relatifs aux questions de genre, à l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC), à la participation des jeunes et des observateurs et à l'action climatique mondiale, notamment en établissant des rapports et en préparant des manifestations dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, en organisant le dialogue sur l'AAC et en aidant la présidence et les collectifs d'observateurs concernés à organiser les activités relatives à la Journée des questions de genre et à la Journée de la jeunesse et des générations futures, y compris le forum dirigé par les jeunes et les manifestations de la société civile lors de la vingt-septième session de la COP.

B. État financier récapitulatif

13. Au 31 décembre 2022, 90,7 millions d'euros, soit 72 % des crédits du budget intégré total pour l'exercice 2022 (125,4 millions d'euros), avaient été dépensés.

14. Malgré les efforts déployés en temps utile par le secrétariat pour informer les Parties du montant de leurs contributions pour 2022 et leur rappeler leurs contributions en souffrance pour les années précédentes, le niveau élevé des contributions non versées ou versées tardivement a continué de peser sur l'exécution du budget de base en 2022. De nombreuses Parties ont acquitté en partie ou en totalité leurs contributions pour les années antérieures. Au 31 décembre 2022, 77 % seulement des contributions attendues au budget de base pour 2022 avaient été reçues. Étant donné que les ressources dont les départements et les divisions ont besoin ne peuvent être débloquées que dans la mesure où la trésorerie le permet, le niveau élevé des contributions non versées ou versées tardivement a empêché le secrétariat d'exécuter certaines activités prévues en temps voulu.

III. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds et comptes spéciaux⁶

15. Le budget de base et le budget du relevé international des transactions (RIT) ayant été approuvés en euros, tous les budgets figurant dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2022-2023⁷ et dans les programmes de travail actualisés au 1er janvier 2022, au 1er juillet 2022 et au 1er janvier 2023 ont été présentés en euros afin de faciliter l'examen des besoins de financement globaux pour l'exercice biennal. Les budgets et les dépenses ici présentés sont donc également libellés en euros.

16. Les budgets pour l'exercice biennal 2022-2023, tels que présentés dans le programme de travail actualisé au 1^{er} juillet 2022, y compris les fonds supplémentaires alloués par le Gouvernement allemand pour l'achèvement du déménagement dans les nouveaux locaux de la Convention et par le Gouvernement égyptien en tant que pays hôte de la vingt-septième session de la COP, s'élevaient au total à 249,7 millions d'euros. Pour 2022, le montant total

⁶ Conformément à la pratique établie, le présent document a été établi sur la base du principe de la « comptabilité de caisse modifiée », qui combine la méthode de la comptabilité de caisse et la méthode de la comptabilité d'exercice. Dans la « comptabilité de caisse modifiée », les dépenses sont comptabilisées en totalité lorsque les engagements sont créés.

⁷ FCCC/SBI/2021/4 et Add.1 et 2.

était de 125,8 millions d'euros, dont 91,2 millions d'euros (72 %) avaient été dépensés au 31 décembre 2022.

17. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des budgets et des dépenses au 31 décembre 2022, ventilés par source de financement (en euros et en pourcentage de l'exécution du budget). Les montants présentés comprennent les dépenses d'appui au programme et le montant correspondant au recouvrement des coûts internes auprès des divisions, mais excluent les comptes spéciaux pour l'appui au programme et pour les activités liées au recouvrement des coûts afin d'éliminer les doubles comptages. On trouvera à l'annexe III le détail des budgets de ces comptes spéciaux.

18. Les budgets présentés dans le tableau ci-dessous reflètent la situation au 1^{er} juillet 2022, telle que présentée dans le programme de travail actualisé. Celui-ci a servi à comparer les budgets prévus au début de l'exercice avec l'exécution de ces budgets à la fin de la première année. Seuls le budget de base et le budget du RIT sont approuvés par les organes directeurs. Les décisions budgétaires n'ont pas été révisées au cours de l'exercice biennal. Toutefois, d'autres budgets ont été révisés compte tenu de l'évolution des besoins et des hypothèses budgétaires. Par exemple, les budgets alloués aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, qui sont approuvés par le Secrétaire exécutif, ont été ajustés en fonction des besoins.

Budgets pour l'exercice biennal 2022-2023 et dépenses par source de financement au 31 décembre 2022

(En euros)

<i>Source de financement</i>	<i>Budget 2022-2023</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Dépenses 2022^a</i>	<i>Exécution du budget 2022 (%)</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention	62 450 821 ^b	31 470 564 ^b	30 521 749	97
Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	109 682 046	52 810 963	34 829 820	66
Budget des travaux relevant du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris	25 450 860	12 725 430	905 135	7
Budget du mécanisme d'application conjointe	423 816	211 908	9 932	5
Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions	3 851 948 ^b	1 910 320 ^b	1 259 199	66
Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre	28 165 899	14 082 950	12 319 683	87
Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention	10 557 397	5 247 699	3 786 918	72
Fonds de Bonn	3 579 043	1 789 522	1 937 873	108 ^c
Compte spécial pour les conférences et autres coûts récupérables	5 571 644 ^d	5 571 644 ^e	5 584 804	100
Total	249 733 474	125 821 000	91 155 112	72

Note : Tous les budgets sont libellés en euros à des fins de cohérence de la présentation.

^a Les montants présentés sont provisoires, sous réserve de l'audit final de 2022.

^b Comprend l'ajustement approuvé de la réserve de trésorerie ; les montants des dépenses pour le Fonds de Bonn ont été convertis en euros au taux applicable le jour où ils ont été encourus, ce qui donne un taux d'exécution en euros supérieur au taux réel en dollars des États-Unis de 100 %.

^c Ne comprend pas le budget 2023 de la vingt-huitième session de la COP, qui n'est pas encore disponible ; aucune dépense afférente à la séparation et au déménagement des bureaux n'est prévue pour 2023.

^d Comprend la contribution versée dans le cadre de l'accord avec le pays hôte de la vingt-septième session de la COP et la contribution du Gouvernement allemand versée dans le cadre de l'accord sur la séparation et le déménagement des bureaux.

19. Les taux d'exécution du budget de base, du Fonds de Bonn et du compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables a été de l'ordre de 100 % et donc conforme aux attentes. Le taux d'exécution des autres budgets et fonds a été inférieur aux prévisions, soit :

a) 66 % pour le budget du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Les informations sur les budgets et les dépenses par projet figurent à l'annexe V. Le taux d'exécution varie d'un projet à l'autre. Sa faiblesse est souvent imputable à l'imprévisibilité, à l'insuffisance ou au caractère tardif des financements ;

b) 7 % pour le budget des travaux relevant du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris. Ce faible taux d'exécution s'explique par le nombre réduit de réunions tenues en 2022 par l'organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris (deux à Bonn et une en marge de la vingt-septième session de la COP). L'organe de supervision a tenu sa première réunion et commencé ses travaux au troisième trimestre de 2022 ;

c) 5 % pour le budget du mécanisme d'application conjointe. Le taux d'exécution est faible car le Comité de supervision de l'application conjointe ne s'est réuni que virtuellement en 2022 ;

d) 66 % pour le Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions. Ce faible taux d'exécution s'explique par plusieurs départs de fonctionnaires, par une diminution des besoins en matière d'appui opérationnel due à l'arrivée à maturité des registres, par l'optimisation du processus d'établissement de rapports d'évaluation indépendants, par l'achèvement de la transition vers l'infrastructure en nuage de la Convention et par l'internalisation de la gestion des certificats numériques ;

e) 87 % pour le Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre. Ce faible taux d'exécution s'explique par la diminution des frais de voyage due à la participation virtuelle des experts et des représentants aux réunions, par la baisse des dépenses logistiques liées à la tenue virtuelle de certaines réunions, par la réduction des dépenses d'appui aux réunions et ateliers dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et par la baisse des dépenses liées aux communications mobiles ;

f) 72 % pour le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la participation. Le taux d'exécution était faible car sur les 144 Parties remplissant les conditions requises, 9 Parties ont annulé leur candidature et 10 Parties n'ont pas demandé de financement.

IV. Exécution des programmes

A. Département des programmes

1. Coordination des programmes

20. La Coordination des programmes oriente et supervise les travaux des quatre divisions des programmes (Adaptation, Atténuation, Moyens de mise en œuvre et Transparence). Elle veille à la cohérence de leurs stratégies, de leurs activités de fond et de leurs activités administratives, et favorise la création de synergies dans l'exécution de leurs programmes de travail, notamment en lien avec les processus intergouvernementaux et les organes constitués, conformément aux mandats qui ont été définis.

21. Au cours de la période considérée, la Coordination des programmes a accordé une attention particulière au maintien de la communication et de l'interaction entre les divisions dans le cadre de l'exécution des activités prescrites par les divisions des programmes, en particulier celles de nature transversale, notamment dans le contexte des réunions des organes constitués, des organes subsidiaires et des organes directeurs. Elle a également représenté le

secrétariat, y compris le Secrétaire exécutif, à l'occasion de manifestations et de forums importants sous la forme de discours, de tables rondes, de conversations et d'activités de communication stratégique, qui ont porté sur un large éventail de sujets et associé une multitude de parties prenantes.

22. La Coordination des programmes a renforcé la coopération du secrétariat avec les organisations établies à Bonn. Elle a aussi coordonné et supervisé la collaboration avec les autres entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et une multitude d'entités non parties. Elle a continué de donner des orientations sur les processus internes innovants et les approches stratégiques du processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques.

23. En ce qui concerne la gestion, l'administration des ressources financières et la coordination des activités, la Coordination des programmes a continué d'appuyer tous les processus existants et les travaux des quatre divisions conformément aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

2. Division Adaptation

24. La Division Adaptation aide les Parties à renforcer leur capacité d'adaptation, à améliorer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. Au cours de la période considérée, elle a : 1) facilité le dialogue intergouvernemental sur l'adaptation et les pertes et préjudices, notamment en aidant les Parties à établir et à mettre en œuvre leur plan national d'adaptation (PNA) et en contribuant à l'application du Programme de travail de Nairobi, du Mécanisme international de Varsovie et du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ; 2) prêté assistance à des organes constitués (Comité de l'adaptation, Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, Groupe d'experts des pays les moins avancés et Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) ; 3) administré les données et informations relatives à l'adaptation ; 4) favorisé une participation plus large sur les thèmes de l'adaptation et des pertes et préjudices.

25. Tous les organes constitués, processus et programmes de travail auxquels la division apporte son appui ont avancé dans leurs travaux conformément à leurs mandats et plans de travail respectifs. Les résultats de ces travaux ont été diffusés tout au long de la période considérée et ont permis d'accomplir d'importants progrès à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Charm el-Cheikh.

26. L'appui apporté au programme de travail de Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation comprenait l'organisation de quatre ateliers dans le cadre du programme de travail, la rédaction de résumés de ces ateliers et l'élaboration du premier rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail, contenant des orientations pour la deuxième année du programme de travail. L'appui apporté au Comité de l'adaptation a abouti à la formulation d'orientations supplémentaires sur les communications relatives à l'adaptation et à l'évaluation des besoins, qui ont été accueillies favorablement par les Parties à la vingt-septième session de la COP, ainsi qu'à l'achèvement du processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

27. La Division a continué à aider les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés, à accélérer la formulation et l'exécution des PNA en facilitant les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, notamment grâce à l'initiative PNA ouvert, aux conseils sur la formulation de propositions de projets et aux échanges d'expériences et d'enseignements tirés dans le cadre de l'Expo PNA. En août 2021, elle a lancé l'initiative UN4NAPs, dont l'objectif est d'intensifier l'assistance technique que l'ONU et les autres organisations internationales apportent aux PNA, en privilégiant les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. En 2022, 64 demandes d'appui ont été reçues et transmises à ces organisations pour un traitement rapide.

28. L'appui apporté au Mécanisme international de Varsovie et à son comité exécutif a permis d'élaborer le nouveau plan de travail quinquennal glissant du Comité et de nouveaux plans d'action pour son groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques et son équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui constituent des modèles pour la prochaine phase de mise en œuvre du Mécanisme international de Varsovie.

La Division a aussi aidé le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques à intensifier certaines activités d'assistance technique et a entamé des travaux avec les points de contact pour les pertes et préjudices.

29. La Division a aidé le Groupe de facilitation à mettre en œuvre le plan de travail 2022-2024 de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, notamment en réunissant les détenteurs de connaissances des régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU en Afrique et en Asie. Un appui a également été apporté aux septième et huitième réunions du Groupe de facilitation et des efforts ont été déployés pour améliorer la fonctionnalité du portail Web de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Les Parties et les organes constitués ont bénéficié d'un appui en matière de connaissances techniques dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, notamment de la part de ses plus de 450 organisations partenaires, de plusieurs groupes de travail et de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation. En outre, les travaux relatifs au Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, qui est coordonné dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, ont progressé.

30. La Division a tenu à jour et amélioré ses portails de données et d'informations, y compris le portail de connaissances sur l'adaptation, la plateforme NAP Central, le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques et le portail Web de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, et a régulièrement partagé des informations via les médias sociaux. Elle a accompli diverses tâches à l'appui de la mise en œuvre des dispositifs d'information et de transparence que prévoit la Convention dans le domaine de l'adaptation. Elle a notamment contribué à l'établissement du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) en rédigeant les sections consacrées à l'adaptation, ainsi qu'au lancement et à la tenue du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris qui consignera les communications relatives à l'adaptation soumises par les Parties.

3. Division Atténuation

31. La Division Atténuation aide les Parties à contribuer et à coopérer à la mise en œuvre d'une action climatique ambitieuse qui s'inscrit dans le cadre des efforts mondiaux visant à contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 °C et la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Elle les aide aussi à élaborer, à communiquer et à mettre efficacement en œuvre des CDN et des stratégies à long terme de développement à faibles émissions qui soient ambitieuses, selon des modalités qui favorisent une transition juste et prévoient de recourir à des approches collaboratives, des mécanismes, des stratégies de mobilisation des parties prenantes et des instruments économiques de nature à amplifier les mesures d'atténuation et à favoriser le développement durable.

32. Au cours de la période considérée, la Division a favorisé le dialogue intergouvernemental en facilitant les négociations consacrées à l'article 6 de l'Accord de Paris. En outre, elle a jeté les bases de l'adoption du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes. Plus précisément, elle a coordonné une série d'ateliers virtuels et hybrides et a publié une série de rapports techniques pour contribuer à l'application des paragraphes 2 et 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, organisé la table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition d'ici à 2030 à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ainsi que des manifestations informelles pour faire progresser les travaux techniques du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, et continué de collaborer activement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale aux fins de l'élaboration et de l'application de leurs stratégies et politiques climatiques.

33. En ce qui concerne ses objectifs relatifs aux processus établis, la Division a rédigé un rapport de compilation-synthèse sur les moyens de réduire au minimum les effets des changements climatiques conformément au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, a organisé deux réunions du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché (par. 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris) aux cinquante-sixième et

cinquante-septième sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), et a élaboré et publié le rapport de synthèse sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions qui a été présenté à la quatrième session de la CMA.

34. Aux fins de la réalisation de ses objectifs relatifs aux organes constitués, la Division a organisé des réunions pour l'organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris, le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, le Conseil exécutif du MDP et le Comité de supervision de l'application conjointe, ainsi que le Forum des administrateurs de systèmes de registres.

35. Quant à ses objectifs relatifs à la gestion des données et des informations, la Division a continué de tenir à jour le portail de données sur les outils de modélisation utilisés pour évaluer les mesures de riposte, l'outil informatique et le pôle de connaissances sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions, ainsi que l'outil de calcul des effets conjugués des mesures d'atténuation prévues dans les CDN. Elle a aussi continué de fournir des données et un appui analytique au MDP. Elle a traité plus de 6 900 transactions dans le registre du MDP et tenu à jour les bases de données sur les activités de projet et les programmes d'activités, ainsi que les données et informations relatives au MDP.

36. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs relatifs au renforcement de la participation des parties prenantes, la Division a continué de s'appuyer sur les centres régionaux de collaboration pour faciliter l'action climatique en tenant compte des besoins exprimés par les pays. Ces centres ont organisé des semaines régionales du climat, des tables rondes et une manifestation mondiale de haut niveau en marge de la vingt-septième session de la COP. Ils ont ainsi continué d'aider à recueillir les vues et les contributions d'un large éventail de parties prenantes sur les priorités de l'action climatique et les perspectives pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont été saluées.

37. Pour ce qui est du Protocole de Kyoto, la Division a continué de superviser et d'appuyer le fonctionnement du MDP et du mécanisme d'application conjointe, et de veiller au respect des obligations connexes en matière de présentation de rapports, d'examen, de mise en conformité et de participation des parties prenantes.

4. Division Moyens de mise en œuvre

38. La Division Moyens de mise en œuvre aide les Parties à accéder plus facilement au soutien disponible aux fins de l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, à mobiliser ce soutien et à le renforcer.

39. Au cours de la période considérée, la Division a aidé le Comité permanent du financement (CPF) à : élaborer son plan de travail pour 2022-2023 ; tenir trois réunions hybrides ; élaborer la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an, le recensement des informations disponibles concernant le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, y compris sa référence à l'article 9 dudit Accord, la synthèse des points de vue sur le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, le rapport sur les travaux consacrés aux définitions du financement de l'action climatique, et le projet de lignes directrices concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier ; organiser la deuxième partie de son forum sur les solutions fondées sur la nature. La Division a également organisé quatre dialogues d'experts techniques et un dialogue ministériel de haut niveau sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, ainsi qu'un dialogue ministériel de haut niveau sur les progrès réalisés pour atteindre l'objectif consistant à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

40. La Division a poursuivi sa collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier aux fins de la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique, de la mise à disposition de ces fonds et de la collecte de données sur le financement de l'action climatique et les capacités d'accès à celui-ci, et a procédé à des évaluations des besoins financiers et organisé des ateliers techniques pour aider 12 régions et groupes de pays en développement parties à définir leurs besoins et leurs priorités dans le contexte de l'application de la

Convention et de l'Accord de Paris. Elle a également apporté un appui technique sur des questions relatives au financement de l'action climatique et au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris pendant la phase technique du premier bilan mondial et a appuyé les travaux intersessions que les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP ont consacré au financement de l'action climatique.

41. La Division a appuyé les négociations sur la mise au point et le transfert de technologies en établissant des documents officiels, notamment un rapport sur la première évaluation périodique de l'efficacité du Mécanisme technologique et du caractère adéquat de l'appui fourni à celui-ci pour l'application de l'Accord de Paris sur les questions ayant trait à la mise au point et au transfert de technologies, un rapport sur les activités menées pour renforcer les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, et un rapport sur les projets menés par l'intermédiaire des centres régionaux de financement et de transfert des technologies climatiques, ainsi que sur les réussites, les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces projets et les enseignements qui en ont été tirés. La Division a également soutenu les travaux du CET en organisant ses réunions, notamment des sessions conjointes avec le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, des dialogues thématiques sur les environnements propices et la mobilité durable, ainsi que des manifestations ayant trait au Mécanisme technologique, telles que le lancement de haut niveau du programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour 2023-2027 à Charm el-Cheikh.

42. En outre, la Division a : contribué à l'établissement de publications du CET, y compris de notes d'orientation sur les technologies de décarbonisation du transport routier, un rapport sur l'appui technologique fourni par le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, un rapport sur les liens entre les évaluations des besoins technologiques et les CDN, ainsi qu'une publication conjointe avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur l'intégration des technologies et des solutions basées sur la nature ; facilité la participation active des organisations ayant le statut d'observateur aux travaux du CET ; mené des activités de communication et de sensibilisation (mise à jour et gestion de la plateforme du mécanisme d'échange d'informations sur les technologies TT:CLEAR, par exemple). Elle a continué à travailler en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre de la collaboration avec le CET et le Centre-Réseau des technologies climatiques, de l'appui aux travaux d'évaluation des technologies climatiques et de la rédaction du rapport intitulé *The Climate Technology Progress Report 2022* sur l'état d'avancement des technologies climatiques⁸.

43. La Division a facilité les négociations sur le renforcement des capacités, notamment en établissant des documents officiels et en organisant la onzième édition du Forum de Durban sur le renforcement des capacités. Elle a également aidé le Comité de Paris à exécuter des activités inscrites dans le plan de travail du Comité pour 2021-2024, notamment en : élaborant deux appels à soumission ; organisant trois manifestations au cours des semaines régionales du climat, la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités durant la vingt-septième session de la COP, deux réunions hybrides du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, qui se sont tenues en marge de la cinquante-sixième session du SBI et de la vingt-septième session de la COP, ainsi que trois webinaires techniques ; coordonnant diverses activités du réseau du Comité de Paris, y compris huit manifestations ; élaborant des documents techniques, ainsi que des supports d'information destinés à être publiés sur les pages Web du Comité de Paris, sur ses comptes de médias sociaux et sur le portail de renforcement des capacités.

44. En outre, la Division a soutenu le lancement de l'initiative Youth4Capacity, a continué d'assurer la supervision du Fellowship Capacity Award Program to Advance Capabilities and Institutional Training (programme de bourses d'études pour le renforcement

⁸ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre climatique de Copenhague et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2022. *The Climate Technology Progress Report 2022*. Disponible à l'adresse <https://unepccc.org/publications/the-climate-technology-progress-report-2022/>.

des capacités et la formation institutionnelle), et a organisé deux tranches d'une série de conférences sur le renforcement des capacités visant à favoriser le dialogue et l'échange de connaissances.

5. Division Transparence

45. La Division Transparence appuie le processus intergouvernemental relatif aux dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification et à l'ETF, notamment en apportant une assistance technique aux pays en développement et en formant les experts qui participent aux processus d'établissement de rapports, d'examen et d'analyse. Elle s'emploie à rendre opérationnel l'ETF et appuie les travaux relatifs à diverses questions méthodologiques en lien avec les inventaires de GES, les activités REDD+, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, les directives du GIEC et les paramètres de mesure communs, entre autres thèmes. De surcroît, elle contribue aux travaux que le Groupe consultatif d'experts (GCE) consacre à la question de la transparence et tient à jour une base de données sur la transparence en administrant et en analysant des informations et en utilisant plusieurs systèmes, outils et portails.

46. Au cours de la période considérée, la Division a continué de contribuer au dialogue intergouvernemental en apportant un appui fonctionnel aux parties prenantes. Elle a soutenu les négociations pendant les sessions des organes subsidiaires et des organes directeurs organisées en 2022 afin de faire avancer les travaux sur les questions de transparence, notamment en ce qui concerne : les dispositifs de suivi, de notification et de vérification et la mise en place de l'ETF ; la facilitation de l'échange de vues dans le cadre du SBI ; les rapports des Parties non visées à l'annexe I, y compris l'appui financier et technique aux pays en développement et les questions relatives au GCE ; le logiciel de notification du cadre commun de présentation (« CRF Reporter ») ; l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture ; la mise en œuvre et le niveau d'ambition d'ici à 2020.

47. La Division a également appuyé le processus intergouvernemental en mettant en œuvre les dispositifs de suivi, de notification et de vérification. Elle a mené à bien des examens et analyses techniques en présentiel et en distanciel, qui portaient sur 38 rapports sur les inventaires nationaux des GES, 24 rapports biennaux actualisés (dont 4 contenaient des annexes techniques sur les résultats d'activités REDD+ et 12 étaient des rapports sur les inventaires nationaux des GES), et 6 rapports sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts soumis au titre de l'initiative REDD+, auxquels ont participé 300 experts environ. Elle a organisé deux ateliers d'échange de vues axés sur la facilitation, l'un en distanciel et l'autre en présentiel, pour 20 pays en développement. Elle a également organisé la dix-neuvième réunion des examinateurs principaux des inventaires de GES et la neuvième réunion des examinateurs principaux des communications nationales et des rapports biennaux. Elle a en outre publié divers rapports, notamment une compilation-synthèse des quatrièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I, des rapports sur l'état des inventaires de GES, un rapport sur les informations et les données relatives aux GES, un rapport de compilation et de comptabilisation des GES, des rapports au SBSTA sur l'examen technique des inventaires de GES au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto respectivement, un rapport au SBSTA sur l'examen technique des rapports biennaux et un rapport sur l'état de la situation concernant la présentation des communications nationales et des rapports biennaux. Elle a donné aux pays en développement l'accès au logiciel de notification du CRF, les a formés à son utilisation et a mis à jour l'interface d'accès aux données relatives aux GES sur la base des soumissions les plus récentes des Parties. Elle a également donné un accès permanent à tous les systèmes et outils liés à la transparence, notamment le registre des CDN, lancé la mise au point des nouveaux outils de notification au titre de l'ETF, continué de traiter et de publier les rapports nationaux et répondu aux demandes relatives aux données sur les GES.

48. La Division a continué d'appuyer le GCE en organisant deux réunions et deux forums informels, en animant trois ateliers en présentiel sur l'ETF, qui ont réuni 134 participants de 90 pays, en organisant trois webinaires auxquels ont participé 200 experts, en mettant à jour et en traduisant ses supports de formation et en actualisant ses orientations techniques sur l'ETF. Elle a organisé huit séances de formation en présentiel et en distanciel sur les dispositions relatives à l'ETF, ainsi qu'un dialogue régional de haut niveau sur la vision de

la transition vers l'ETF. Elle a également appuyé l'exécution de trois programmes de formation professionnelle sur l'adaptation, l'ETF et les inventaires de GES respectivement, auxquels ont participé 94 stagiaires au total. Elle a également organisé à l'intention des pays en développement six ateliers sur le contrôle de la qualité des inventaires nationaux de GES, auxquels ont participé 224 experts, ainsi que deux ateliers en distanciel et cinq ateliers en présentiel sur le contrôle de la qualité des systèmes de gestion de l'information énergétique et des statistiques énergétiques des pays en développement, auxquels ont participé 181 experts. En 2022, 109 des 354 experts qui ont participé à la formation en ligne sur les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* ont reçu leur certification. La Division a contribué à la mise au point du logiciel d'inventaire du GIEC et a continué d'appuyer la traduction de nouveaux matériels de formation en français et en espagnol. En outre, elle a proposé des formations avec examens à l'intention des experts chargés des analyses techniques des rapports biennaux actualisés, des examens techniques des communications nationales et des rapports biennaux, des examens techniques des inventaires des GES et des examens prévus à l'article 8 du Protocole de Kyoto. À l'issue de ces formations, 338 experts ont reçu leur certification.

49. La Division a poursuivi les travaux visant à rendre opérationnel l'ETF et aidé le secrétariat et les Parties à mener à bien la transition des dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification vers l'ETF.

50. La Division a également organisé un dialogue régional de haut niveau à l'intention des chefs de gouvernement des Caraïbes et trois manifestations auxquelles ont participé des examinateurs principaux. À la vingt-septième session de la COP, elle a organisé à l'intention de toutes les parties intéressées, sous la bannière « Together 4 Transparency », une série de près de 30 manifestations qui visaient à démontrer que l'ETF avait été intégralement mis en service et que toutes les règles opérationnelles essentielles étaient en place, et à donner un coup de fouet à la rédaction et à la soumission par les Parties de leurs premiers rapports biennaux au titre de la transparence, attendus pour le 31 décembre 2024. La Division a également élaboré un programme de formation complet visant à renforcer les capacités des examinateurs concernant l'ETF.

B. Département des opérations

1. Coordination des opérations

51. La Coordination des opérations oriente, coordonne et supervise les travaux de trois divisions opérationnelles, à savoir : la Division Affaires de la Conférence ; la Division Affaires juridiques, la Division Services administratifs, gestion financière, ressources humaines et technologies de l'information et de la communications (TIC) ; ainsi que de la Sous-Division Mobilisation des ressources et partenariats. Elle veille à la cohérence de leurs activités administratives et favorise la création de synergies dans l'exécution de leurs programmes de travail, notamment en ce qui concerne la suite donnée aux observations de organes de surveillance, l'amélioration continue des mécanismes de contrôle et des procédures internes, ainsi que l'appui à la mise en œuvre de mesures propres à promouvoir la réalisation collective des objectifs et buts de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

52. La Coordination des opérations a continué d'établir, de coordonner et de faciliter des partenariats efficaces avec les Parties et les entités non parties afin de veiller à ce que le secrétariat dispose des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à ses travaux. En 2022, elle a : 1) facilité la mobilisation de 30 millions d'euros pour le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention ; 2) traité 51 accords prévoyant une contribution et un partenariat ; 3) achevé l'inventaire des accords de partenariat existants au sein du secrétariat ; 4) mis en place avec succès le pavillon de la Convention à la vingt-septième session de la COP ; 5) mené quatre missions de partenariat et de dialogue avec les donateurs ; 6) entamé la rédaction de la stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat du secrétariat.

53. La Coordination des opérations a facilité le transfert des dossiers inactifs et l'accès à ces dossiers, administré le centre où ceux-ci étaient regroupés et le système de gestion des dossiers, et tenu à jour les archives du secrétariat. Au total, elle a traité 93 mètres linéaires de dossiers prêts à être transférés et 1 359 demandes de récupération de dossiers, dont 1 323 demandes d'accès à des enregistrements audiovisuels, et enregistré 5 800 dossiers électroniques dans le système de conservation des dossiers.

54. La Coordination des opérations a également continué d'assurer une gestion efficace et rationnelle des ressources financières et humaines du secrétariat conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

2. Division Affaires juridiques

55. La Division Affaires juridiques donne des avis mesurés, motivés et impartiaux sur des questions de droit et de procédure, et appuie : 1) le processus de négociation intergouvernemental ; 2) les efforts faits pour faciliter l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment en fournissant des services de secrétariat au Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris ; 3) l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention.

56. Au cours de la période considérée, la Division a été appelée à émettre des avis juridiques sur des questions de procédure et de droit en lien avec l'organisation des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires. Des conseils et un appui juridiques ont également été fournis sur les aspects procéduraux et fonctionnels des travaux de ces organes, y compris un soutien direct au sujet des points de l'ordre du jour à examiner.

57. Dans ce contexte, la Division a donné des avis aux présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP ; aux président(e)s, aux bureaux et aux facilitateurs des organes subsidiaires ; aux groupes de négociation et aux Parties qui ont sollicité des conseils ; au Secrétaire exécutif ; au secrétariat au sujet de l'ensemble des programmes ; aux entités du système des Nations Unies. Ses avis ont contribué à l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat et d'autres textes importants à la Conférence de Charm el-Cheikh, tels que le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh. En particulier, la Division a émis 211 avis sur diverses questions juridiques, procédurales et institutionnelles en lien avec le processus intergouvernemental. Dans le contexte du processus électoral découlant de la Convention, elle a fourni un appui et des informations à la présidence des consultations relatives aux élections, aux président(e)s et coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs, ainsi qu'aux Parties, permettant ainsi le traitement de 195 candidatures à des postes pourvus par élection ou par nomination au sein des organes de la Convention.

58. La Division a contribué à faciliter l'application des décisions et autres textes relevant de la Convention, tels que le Pacte de Glasgow pour le climat, y compris par l'intermédiaire des organes constitués et dans le cadre d'activités de renforcement des capacités. L'appui, les avis et les services juridiques fournis par la Division pour les réunions de tous les organes constitués au titre de la Convention ont permis aux organes de se réunir et de s'acquitter de leurs fonctions conformément à la procédure. En particulier, la Division a organisé et facilité les réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, et a contribué à l'établissement de leurs rapports annuels à la CMP et à la CMA pour 2021 et 2022. Elle a organisé des activités de renforcement des capacités et des sessions de formation à l'intention de la présidence de la COP, des Parties et des décideurs sur les questions de procédure et de fond ayant trait aux changements climatiques.

59. En ce qui concerne l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention, la Division a émis 150 avis juridiques. Elle a aussi contribué à l'élaboration, à la négociation et à la mise au point définitive de 180 instruments juridiques et accords, notamment l'accord avec le pays hôte et d'autres instruments juridiques pour la vingt-septième session de la COP, ainsi que les contrats relatifs à la plateforme de participation à distance pour la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et la vingt-septième session de la COP.

60. Au cours de la période considérée, divers accords de partenariat ont été conclus avec des entités non parties. Aux fins d'une gestion efficace des risques, elle a donné son avis sur des questions liées, entre autres, aux privilèges et immunités, à la responsabilité, au lien institutionnel du secrétariat avec l'ONU, aux ressources humaines et à la personnalité juridique du secrétariat, ainsi que sur les questions relatives au pays hôte, aux conflits d'intérêts potentiels, à l'interprétation des instruments juridiques, à la confidentialité des données et à la propriété intellectuelle. Afin de protéger les intérêts juridiques du secrétariat, la Division a rédigé une clause de renonciation et de non-responsabilité pour les documents de tiers publiés ou affichés sur le site Web de la Convention et/ou lors de manifestations prescrites par la Convention. En outre, elle a coordonné les activités menées en vue de renforcer le cadre juridique du secrétariat grâce à la création d'un recueil de politiques, y compris la révision de politiques existantes ou la mise en place de nouvelles politiques selon qu'il convient, ainsi qu'à de nouvelles modalités internes de délégation de l'autorité.

3. Division Affaires de la Conférence

61. La Division Affaires de la Conférence s'efforce de fournir des services de conférence de la plus haute qualité dans le cadre des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, ainsi que d'ateliers et autres manifestations, et aide les Parties et les autres parties prenantes à s'y préparer. Si ses missions fondamentales n'ont pas changé, la pandémie de coronavirus de 2019 a accéléré le passage aux réunions hybrides et entraîné une augmentation du nombre de réunions virtuelles.

62. La Division s'est adaptée aux exigences des réunions virtuelles et hybrides en optimisant ses opérations et ses systèmes et en renforçant sa collaboration avec les autres divisions opérationnelles pour mieux assurer le service de tous les types de réunions, y compris celles qui se tiennent en présentiel. La poursuite des efforts dans ces domaines, y compris la dématérialisation des services en ligne et sur place axée sur les données, reste une priorité.

63. L'organisation de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, qui s'est déroulée en présentiel avec une forte composante virtuelle, et de la vingt-septième session de la COP, qui s'est tenue en présentiel, face à des obstacles logistiques extraordinaires, a été le principal fait marquant des activités de la Division au cours de la période considérée. Plus précisément, la Division a contribué efficacement à la planification et à l'organisation des sessions et des ateliers des organes de la Convention :

a) En organisant la cinquante-sixième session des organes subsidiaires ainsi qu'environ 200 ateliers, des séances de renforcement des capacités et des réunions à Bonn et ailleurs, en soutenant la conclusion de l'accord de financement, en apportant un appui consultatif aux semaines régionales du climat et en facilitant la participation des Parties et des observateurs ;

b) Dans le cadre de la vingt-septième session de la COP :

i) En prenant les dispositions nécessaires pour l'organisation des réunions en présentiel (intégrant une forte composante virtuelle) d'avant-session, des activités prescrites et des réunions de session ;

ii) En facilitant la participation des Parties et des observateurs, notamment en fournissant des services de conférence et des titres de transport, en versant des indemnités journalières de subsistance et en prenant des dispositions pour l'accès à la plateforme de conférence virtuelle ;

iii) En permettant la participation de 113 dirigeants mondiaux et d'un nombre record de 69 252 inscrits, dont 49 716 représentants de gouvernements, de la société civile, du monde universitaire, des entreprises et des jeunes ainsi que des membres du personnel d'appui, ont reçu un badge (soit une augmentation de 29 % par rapport à la vingt-sixième session de la COP) ;

iv) En aidant les participants à obtenir un visa et en traitant les demandes d'aide financière des représentants des Parties remplissant les conditions requises (97 % des demandes ont été traitées dans les délais, contre un objectif de 90 %) ;

- v) En facilitant l'organisation de l'hébergement des participants, y compris les représentants auxquels une aide financière avait été octroyée (dont le nombre a augmenté de 77 % par rapport à la vingt-sixième session de la COP) ;
- vi) En appuyant les travaux relatifs à l'accord avec le pays hôte, à l'échange de lettres pour le financement et aux mémorandums d'accord sur la sécurité et la coopération en matière de partage des données ;
- vii) En aidant le pays hôte à organiser une conférence inclusive et sûre du point de vue de la maladie à coronavirus 2019 ;
- c) En éditant et en soumettant un volume record de documents officiels et non officiels, lequel a atteint 4 millions de mots pour la première fois (94 % des documents d'avant-session ont été soumis dans les délais, contre un objectif de 90 %), et en pilotant avec succès, à la vingt-septième session de la COP, un système permettant aux participants et aux autres parties prenantes de s'inscrire pour recevoir des notifications sur les documents publiés présentant un intérêt, améliorant ainsi l'accessibilité des documents en cours de session ;
- d) En continuant, en étroite collaboration avec le pays hôte de la vingt-septième session de la COP, à mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'empreinte carbone des sessions organisées dans le cadre de la Convention et à accroître l'accessibilité (l'inclusion des personnes handicapées), notamment pour faire en sorte que ces sessions respectent les normes internationalement reconnues en matière de durabilité et de neutralité carbone ; et renforcer les efforts de sensibilisation des parties prenantes internes et externes afin d'accroître la prise de conscience des mesures de durabilité et d'accessibilité ;
- e) En réalisant une enquête auprès des clients après la vingt-septième session de la COP, afin d'évaluer les services de conférence et de recueillir des avis sur les améliorations à apporter. Les personnes interrogées ont été 64 % à qualifier les services de conférence de « très bons », « bons » ou « moyens », contre 89 % pour la vingt-sixième session de la COP, les obstacles logistiques extraordinaires rencontrés se traduisant par de faibles notes dans des domaines tels que l'hébergement, la restauration et l'infrastructure.

64. Les préparatifs de la cinquante-huitième session des organes subsidiaires et de la vingt-huitième session de la COP sont en cours.

4. Division Services administratifs, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication

65. La Division Services administratifs, ressources humaines et TIC administre les ressources financières du secrétariat, coordonne l'établissement de son programme de travail et de son budget, et établit des rapports sur l'exécution de ceux-ci. Elle gère les achats, les biens et les installations du secrétariat, et organise les voyages en veillant à la durabilité environnementale et sociale des opérations du secrétariat. Elle mène des activités de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de perfectionnement du personnel en tenant compte de l'évolution des besoins du secrétariat et en cherchant à accroître la diversité d'origine géographique et de genre du personnel. Elle met à la disposition des utilisateurs une infrastructure informatique sûre, fiable, durable et cohérente ; administre les systèmes créés en application de mandats pour appuyer le processus intergouvernemental ; élargit et améliore les services essentiels aux utilisateurs. Elle élabore aussi des politiques et des lignes directrices.

66. Au cours de la période considérée, la Division a fourni un appui financier et budgétaire à tous les programmes du secrétariat et aux clients extérieurs. Elle a continué d'œuvrer au renforcement du suivi de l'exécution du budget, de la gestion financière, des contrôles internes et des rapports. Elle a établi les états financiers pour 2021 conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et a apporté son concours à l'audit correspondant du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers vérifiés de 2021. Au total, l'unité de gestion des ressources financières a traité d'une manière précise et rapide 8 916 transactions financières, dont 2 917 règlements de facture et 1 905 encaissements.

67. La Division a continué d'exécuter les activités d'achat en cherchant à obtenir les meilleurs prix et en faisant jouer la concurrence. Elle a administré 697 dossiers d'achat pour

un montant total de 24,3 millions de dollars des États-Unis, dont 65 % dans le cadre d'accords à long terme et 24 % d'achats groupés avec des entités du système des Nations Unies, mais aussi de contrats conclus à l'issue de 12 nouveaux appels d'offres et 85 procédures informelles de passation de marchés. Elle a organisé le regroupement des locaux du secrétariat sur le complexe des Nations Unies à Bonn, après plus de dix ans passés sur deux sites. Elle a encadré les efforts déployés par le secrétariat pour atténuer son empreinte environnementale et pour parvenir à la neutralité climatique. En achetant et en annulant des unités de réduction certifiée des émissions du Fonds pour l'adaptation et en utilisant la plateforme de compensation des émissions de carbone de l'ONU, le secrétariat a contribué à la compensation, par le système des Nations Unies, de 1 150 kilotonnes d'équivalent CO₂, soit 90 % des émissions globales de GES du système des Nations Unies en 2021. À la faveur de l'assouplissement des restrictions sur les voyages internationaux au deuxième trimestre de 2022, 3 678 voyages ont été organisés pour le personnel et les participants aux manifestations relevant de la Convention, y compris la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et la vingt-septième session de la COP, ce qui correspond aux niveaux d'avant la pandémie.

68. La Division a continué de soutenir la gestion prévisionnelle des besoins en personnel au sein du secrétariat, en mettant l'accent en plus sur les mandats confiés par la COP à sa vingt-sixième session. Au cours de l'année, 63 postes ont été pourvus et 28 personnes sous contrat à durée déterminée ont été licenciées. À la fin de l'année 2022, 56 % du personnel était féminin et 44 % masculin. La Division a simplifié les processus standard, notamment en ce qui concerne la gestion des formulaires d'indemnité pour frais d'études, et a procédé à la dématérialisation des lettres de nomination. En raison notamment de la réduction du budget alloué à l'organisation de manifestations, le personnel a davantage profité des possibilités d'apprentissage en ligne et a suivi 1 727 cours en ligne grâce au système de gestion de la formation du secrétariat.

69. La Division a fourni les services et les informations nécessaires au télétravail et à la participation à distance aux réunions à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et à la vingt-septième session de la COP, pendant lesquelles plus de 2 600 réunions en ligne ou hybrides se sont déroulées avec succès en bénéficiant d'un appui complet en matière de TIC. Elle a commencé à mettre en place un nouvel ensemble d'outils informatiques dans le cadre de l'ETF. La recherche d'un système destiné à remplacer le système d'information du MDP a commencé en 2022 en vue de trouver une solution pour les travaux relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris. D'autres travaux importants ont été réalisés concernant la sélection des fournisseurs et les accords de validation de principe pour la plateforme numérique consacrée aux phénomènes liés aux changements climatiques, le portail du bilan mondial, le registre des communications relatives à l'adaptation, la troisième version de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et la relance du site Web de la Convention. La Division a remplacé les systèmes de gestion des services et du matériel par une solution plus efficace, a sélectionné des fournisseurs de services informatiques et a établi des contrats de soutien et de maintenance du site Web de la Convention et de la plateforme de gestion des relations avec les clients.

C. Questions transversales

1. Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs

70. La Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs facilite le processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques en veillant à ce que les travaux des organes directeurs et des organes subsidiaires soient menés de manière cohérente, méthodique, transparente et diligente, et contribue à des activités transversales telles que le bilan mondial prévu par l'Accord de Paris et l'examen périodique de l'objectif global à long terme défini au titre de la Convention.

71. Au cours de la période considérée, la Division a aidé les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP et les président(e)s des organes subsidiaires à orienter les Parties vers des résultats fructueux à la vingt-septième session de la COP, notamment en organisant et en soutenant des consultations informelles entre les Parties au sujet des résultats

attendus de la vingt-septième session de la COP et de certains objectifs dont la réalisation était essentielle au succès de la session. Elle a également contribué, sur les plans procédural et fonctionnel, à sept réunions du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA et a commencé à dialoguer avec la future présidence de la vingt-huitième session de la COP après l'adoption de la décision sur le lieu de la session.

72. La Division a continué de tenir informés les Parties, les organismes des Nations Unies et les parties prenantes en utilisant différents canaux de communication, notamment en publiant des notifications et des notes verbales. Elle a apporté un appui protocolaire aux Parties tout au long de l'année, en particulier lors des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, et a facilité la participation effective des groupes régionaux et des groupes de négociation au processus découlant de la Convention. En consultation avec la présidence, la Division a soutenu la préparation et la tenue du Sommet de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre et de la réunion de haut niveau à l'occasion de la vingt-septième session de la COP. Elle a également continué à soutenir le secrétariat dans son ensemble en organisant des visites officielles de Parties et d'entités non parties au siège du secrétariat à Bonn.

73. La Division a facilité l'examen du bilan mondial et des questions liées à la recherche et à l'observation systématique, ainsi que la conclusion du deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de cet objectif.

74. En ce qui concerne le bilan mondial, la Division a organisé des consultations avec les Parties et les président(e)s des organes subsidiaires, aidé les cofacilitateurs élus du dialogue technique du bilan mondial à organiser diverses manifestations aux première (cinquante-sixième session des organes subsidiaires) et deuxième (cinquante-septième session des organes subsidiaires) réunions du dialogue et à en rendre compte, et organisé des manifestations spéciales lors des semaines régionales du climat.

75. En ce qui concerne la recherche et l'observation systématique, la Division a organisé la quatorzième réunion du dialogue sur la recherche (à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires) et l'édition 2022 de la Journée d'information sur la Terre (à la cinquante-septième session des organes subsidiaires). Elle a continué à soutenir la collaboration avec un grand nombre d'organisations scientifiques internationales et régionales ainsi qu'avec le GIEC. La collaboration avec le GIEC se fait notamment par l'intermédiaire du groupe de travail conjoint SBSTA-GIEC en facilitant dans le processus découlant de la Convention et en ouvrant un espace informel destiné à renforcer cette collaboration technique. La Division a également soutenu l'organisation de plusieurs manifestations, y compris deux manifestations spéciales SBSTA-GIEC à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, sur l'analyse des nouvelles connaissances scientifiques et des principales conclusions des contributions du Groupe de travail II⁹ et du Groupe de travail III¹⁰ au sixième rapport d'évaluation du GIEC, respectivement.

76. La Division a également organisé le dialogue annuel prescrit consacré aux océans et aux changements climatiques, qui vise à examiner les moyens de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation basées sur les océans.

2. Division Communication et participation

77. La Division Communication et participation veille à ce que la riposte mondiale aux changements climatiques s'appuie sur des messages communs, fondés sur les résultats du processus intergouvernemental, et s'emploie à renforcer la cohérence des mesures prises par une large palette d'acteurs de manière à faciliter l'action climatique, à l'intensifier et à assurer l'adéquation de ces mesures aux objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

⁹ Voir <https://unfccc.int/event/ar6wgii-special-event>.

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/event/ar6wgiii-special-event>.

78. Au cours de la période considérée, la Division a :

a) Facilité le dialogue intergouvernemental et la mise en œuvre des processus établis relatifs à l'égalité des sexes, à l'AAC, à la participation des jeunes, à la participation des observateurs et à l'action climatique mondiale, notamment : 1) en rédigeant ou préparant une série de rapports ou de manifestations dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, en organisant le dialogue sur l'AAC et en aidant la présidence et les groupes d'observateurs concernés à organiser les manifestations de la Journée des questions de genre et de la Journée de la jeunesse et des générations futures, y compris le forum dirigé par les jeunes, ainsi que les manifestations de l'AAC et de la société civile à la vingt-septième session de la COP ; 2) en appuyant la négociation et l'adoption du Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique et l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour l'égalité des sexes aux cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du SBI et à la vingt-septième session de la COP ; 3) en facilitant la participation d'un nombre record d'organisations, dont des organisations ayant le statut d'observateur, à la cinquante-sixième session du SBI et à la vingt-septième session de la COP ; 4) en prêtant assistance aux champions de haut niveau, en élaborant l'Annuaire de l'action mondiale pour le climat et en organisant, pendant la vingt-septième session de la COP, diverses manifestations dont le but était de mettre en lumière la contribution des entités non parties et de trouver des moyens de renforcer la collaboration internationale ; 5) en facilitant l'action climatique grâce au resserrement de la collaboration avec des acteurs de divers secteurs socioéconomiques, dont ceux de la mode et des sports ;

b) Administré une base de données d'informations fiables conçue pour améliorer la communication sur les objectifs et les succès du processus intergouvernemental et élaboré des supports communiquant des informations fiables, pertinentes, opportunes et facilement accessibles aux Parties, aux entités non parties et au public sur le processus découlant de la Convention, les changements climatiques et les mécanismes, organes et processus d'appui à l'action climatique par l'intermédiaire du site Web de la Convention, des applications mobiles, des médias sociaux, de la participation des médias, du portail de l'Action climatique mondiale et du catalogue de décisions du MDP ;

c) Renforcé la participation des Parties et des entités non parties à des initiatives de coopération axées sur l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment : 1) au moyen de produits destinés aux médias et au public (discours, communiqués de presse, éditoriaux, déclarations, entretiens, vidéos et exposés des président(e)s de séance, du Secrétaire exécutif et de hauts fonctionnaires, articles publiés sur la page du site Web de la Convention consacrée aux actualités (en anglais, espagnol, français et russe et préparation du lancement du site chinois début 2023), publications sur les médias sociaux, campagnes en ligne, manifestations régionales et comptes rendus des centres régionaux de collaboration, etc.) ; 2) en entretenant des relations avec les collectifs d'organisations ayant le statut d'observateur ; 3) en mettant en évidence la multitude d'engagements pris et d'activités menées par les entités non parties partout dans le monde ; 4) en apportant son appui dans le cadre de partenariats et de projets de collaboration et en obtenant des résultats ; 5) en organisant des ateliers, en proposant des formations et en renforçant la participation à la mise en œuvre du Programme de travail de Lima relatif au genre.

79. Pendant la période considérée, la Division a continué de fournir aux processus et organes établis, en collaboration avec les autres divisions du secrétariat, des services de haute qualité en matière de communication et de participation, sachant qu'une communication et une participation efficaces étaient essentielles pour garantir que toutes les parties prenantes restent informées des avancées des négociations et de l'action climatique, et qu'un maximum d'acteurs, y compris les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs et la société civile, collaborent avec les pouvoirs publics et les organes des Nations Unies aux fins de l'application de l'Accord de Paris.

D. Division Stratégie

80. La Division Stratégie définit les orientations stratégiques des travaux du secrétariat afin que celui-ci mène une action cohérente et conforme à ses mandats. Elle veille à ce que les activités du secrétariat soient guidées par l'article 2 de la Convention et l'article 2 de l'Accord de Paris, ainsi que par les valeurs et les principes des Nations Unies.

81. En 2022, la Division a joué son rôle de direction du secrétariat en collaborant étroitement avec les présidences des vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP, les président(e)s des organes subsidiaires et le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA, contribuant ainsi à l'adoption du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh. À la vingt-septième session de la COP, les Parties ont mis en place de nouvelles modalités de financement pour aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, ont réaffirmé l'engagement de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C et ont appelé à un accroissement de l'aide financière aux pays en développement.

82. En 2022, les président(e)s des organes subsidiaires, en collaboration avec la présidence de la vingt-sixième session de la COP, ont organisé la cinquante-sixième session des organes subsidiaires. La Division a coordonné la représentation du secrétariat et la participation du Secrétaire exécutif et du Secrétaire exécutif adjoint à diverses manifestations. En outre, elle a contribué à l'organisation de la vingt-septième session de la COP.

83. Au cours de la période considérée, le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint ont continué de communiquer avec les Parties et les autres parties prenantes pour promouvoir et faire avancer les travaux menés au titre de la Convention.

84. La Division a continué de collaborer étroitement avec les entités du système des Nations Unies. Le Secrétaire exécutif a notamment participé à des groupes de décision et de coordination de haut niveau, tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le Conseil de direction et le Comité exécutif.

85. La Division a également contribué à la définition et à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Secrétaire général sur les changements climatiques en 2022 et a soutenu les activités de sensibilisation du Secrétaire général sur les changements climatiques avant et pendant la vingt-septième session de la COP.

86. La Division a coordonné l'entrée en fonctions du Secrétaire exécutif par intérim en juillet 2022 et du Secrétaire exécutif en septembre 2022.

87. L'unité de développement organisationnel et de supervision a commencé à exercer des activités dans ses trois nouveaux domaines de travail, à savoir la planification à l'échelle du secrétariat et l'établissement de rapports sur les résultats, le développement organisationnel, la culture organisationnelle et la supervision. Elle centralise les initiatives porteuses de changements structurels et non structurels permanents et s'intègre étroitement à l'équipe de gestion du secrétariat pour traiter les questions stratégiques et les besoins d'optimisation.

Annexe I

Informations générales sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie des fonds relevant de la Convention

[Anglais seulement]

1. The UNFCCC funds were established to meet the specific requirements of the intergovernmental process. The rules governing budget administration, sources of income and income structure vary significantly among the funds.
2. The budget for each fund is administered in accordance with the respective decision on its adoption, as follows:
 - (a) The COP approves the core budget, the CMP endorses it as it applies to the Kyoto Protocol and the CMA endorses it as it applies to the Paris Agreement. Relevant COP decisions provide the regulatory framework for the administration and implementation of the core budget;
 - (b) The CDM Executive Board adopts the CDM budget through the CDM business and management plans;
 - (c) The Joint Implementation Supervisory Committee adopts the budget for JI through the JI business and management plans;¹
 - (d) The Government of Germany and the secretariat agree on the budget for the Bonn Fund;
 - (e) The host of the session of the COP and the secretariat agree on the budget that covers the secretariat's requirements in relation to arrangements for the sessions of the COP;
 - (f) The Executive Secretary approves the budgets for projects and activities under the Trust Fund for Supplementary Activities, the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process and the special account for cost recovery related activities and for indirect costs administered under the special account for programme support costs.
3. The sources and structure of income for the UNFCCC funds are defined by various factors, including:
 - (a) **Budget for the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC:** the COP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Convention and the Paris Agreement and the CMP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Kyoto Protocol. Income for the core budget consists mainly of these contributions, in addition to a special annual contribution from the Host Government of the secretariat (the Government of Germany) and any funds carried forward from the previous budget period as approved by the COP. Contributions to the core budget are due on 1 January of the relevant budget year;
 - (b) **Budget for the Trust Fund for the International Transaction Log:** the CMP adopts a scale of fees for users of the ITL for each biennium. Income for the ITL budget consists entirely of the contributions from users of the ITL;
 - (c) **Budgets for the Trust Fund for the Clean Development Mechanism and JI:** the CMP generally defines CDM and JI fees and shares of proceeds to be used for managing the two mechanisms. The CDM Executive Board and the Joint Implementation Supervisory Committee appropriate funds received through their respective business and management plans;
 - (d) **Budget for the Bonn Fund:** income consists entirely of annual contributions from the Host Government;

¹ The JI budget is administered under the Trust Fund for Supplementary Activities.

(e) **Budget for the Trust Fund for Supplementary Activities:** income consists of voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders for activities and projects approved by the Executive Secretary to enhance implementation of the UNFCCC work programme;

(f) **Budget for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process:** income consists of voluntary contributions from Parties to support the participation of representatives of eligible Parties in the sessions of the governing and subsidiary bodies;

(g) **Budget for the special account for programme support costs:** income consists of a charge on expenditure made under other UNFCCC funds and special accounts. The charge is in line with the charges for programme support costs applied in the United Nations system and is usually 13 per cent. Exceptions include the 5 per cent charge applied to expenditure under the special account for conferences and other recoverable costs;

(h) **Budget for the special account for conferences and other recoverable costs:** income consists mainly of contributions made under the respective host country agreements for the sessions of the COP and contributions from the Government of Germany as the Host Government of the secretariat;

(i) **Budget for the special account for cost recovery related activities:** income consists of charges applied to activities financed from other UNFCCC funds and special accounts to recover the cost of internal services, including services in the areas of information and communication technology and office equipment for staff.

4. The secretariat can only commit funds and spend them on the basis of actual availability of cash. The availability of cash under the various UNFCCC funds and special accounts is closely linked to their specific income structure:

(a) The amount of cash available for activities under the core budget depends on the timely and full payment of contributions from all Parties. COP 26 decided to maintain the level of the working capital reserve for the biennium 2022–2023 at 8.3 per cent of the estimated expenditure under the core budget per year.² The total level of outstanding contributions, including those that have been outstanding for several years, has increased over time. This has become an increasing concern in recent years because it has affected cash flow, thereby negatively affecting the effective and efficient implementation of the work programme;

(b) Current income under the CDM and JI budgets exceeded 2022 funding requirements owing to an increase in the volume of issuances under the CDM, leading to a higher share of proceeds received. The reserve under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism amounted to USD 45 million as at 31 December 2022;

(c) The full annual contribution from the Government of Germany to the Bonn Fund is consistently made at the beginning of the relevant year, ensuring availability of cash to cover a portion of the costs of holding the sessions of the subsidiary bodies in Bonn;

(d) Payments under the respective host country agreements for sessions of the COP are made in line with the agreed timelines. Early finalization of the agreements is crucial to ensuring timely commitments and effective and efficient use of funding. For example, the cost of air tickets for staff attending the relevant sessions of the COP usually increases close to the travel dates; purchasing the tickets early reduces this cost;

(e) Payments for activities and projects under the Trust Fund for Supplementary Activities and the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process are made in accordance with the terms of individual contribution agreements. Some agreements include strict conditions on using funding and limit the expenditure period, while others allow greater flexibility. As the contributions are voluntary in nature and unpredictable, there is no related general schedule or due date, although the secretariat does estimate the total funding requirement for the biennium. The timing, predictability and level of the contributions are generally foreseen with little degree of confidence. Furthermore, donors often earmark their

² Decision 22/CP.26, para. 13.

contributions to selected activities and/or projects that do not receive allocations can only be undertaken and implemented upon receipt of sufficient levels of unearmarked funds;

(f) The availability of cash under the special account for programme support costs depends on expenditure under the other UNFCCC funds and special accounts. Funding generated in previous years can be used flexibly by carrying it forward. This flexibility ensures that funding gaps resulting from periods in which fewer activities are undertaken under the other funds can be bridged for a certain period of time. This is essential for accounts that cover indirect costs, including for key administrative functions such as human resources and financial management. Related resources (including staff) require continuous funding even when the level of activities involving direct costs is low;

(g) The availability of cash under the special account for cost recovery related activities depends on the availability of cash for related activities and projects under the other UNFCCC funds and special accounts.

Annexe II

Budgets pour l'exercice biennal 2022-2023 pour les fonds relevant de la Convention et dépenses au 31 décembre 2022, par ligne de crédit

[Anglais seulement]

Budgets for the biennium 2022–2023 for the UNFCCC funds and expenditure as at 31 December 2022, by appropriation line

(Thousands of euros)

Appropriation line	Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC		Trust Fund for Supplementary Activities		Trust Fund for the Clean Development Mechanism		Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process		Trust Fund for the International Transaction Log		Bonn Fund		Special account for conferences and other recoverable costs		Article 6.4 of the Paris Agreement		JI		Total budget	Total exp. ^a	
	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a,b}	Budget ^c	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a,b}	Budget	Exp. ^a	Budget ^d	Exp. ^a	Budget ^e	Exp. ^{a,b}	Budget ^f	Exp. ^a	Budget ^g	Exp. ^{a,b}			
Executive	3 834	2 015	1 797	477	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 631	2 492
Programmes																					
Coordination	514	271	–	–	280	155	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	794	426
Adaptation	6 510	3 590	11 661	4 720	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	18 172	8 309
Mitigation	3 740	1 490	19 620	4 609	20 341	9 391	–	–	697	170	–	–	–	–	–	22 523	800	375	9	67 296	16 468
Means of Implementation																					
Transparency	6 284	2 429	11 708	2 392	321	184	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	18 313	5 004
Operations																					
Coordination	1 224	725	3 854	1 732	145	79	–	–	–	–	–	–	70	68	–	–	–	–	–	5 293	2 604
Secretariat-wide operating costs	2 871	1 605	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	12	–	–	–	–	–	2 871	1 605
Administrative Services, Human Resources, and ICT																					
ICT	3 754	1 770	2 825	174	239	84	–	–	2 740	946	338	219	334	316	–	–	–	–	–	10 241	3 521
Conference Affairs	2 601	1 474	–	3 367	–	–	9 343	3 362	–	–	2 830	1 506	4 892	4 917	–	–	–	–	–	19 665	14 626
Legal Affairs	2 374	1 178	2 171	750	321	46	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 866	1 975
Intergovernmental Support and Collective Progress																					
Progress	4 043	1 779	2 783	762	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6 826	2 541

Appropriation line	Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC		Trust Fund for Supplementary Activities		Trust Fund for the Clean Development Mechanism		Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process		Trust Fund for the International Transaction Log		Bonn Fund		Special account for conferences and other recoverable costs		Article 6.4 of the Paris Agreement		JI		Total budget	Total exp. ^a	
	Budget	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a,b}	Budget ^c	Exp. ^a	Budget	Exp. ^{a,b}	Budget	Exp. ^a	Budget ^d	Exp. ^a	Budget ^e	Exp. ^{a,b}	Budget ^f	Exp. ^a	Budget ^c	Exp. ^{a,b}			
Communications and Engagement	4 090	2 026	11 653	5 789	3 279	974	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	19 021	8 789
IPCC ^f	490	245																		490	245
Total	55 175	27 076	97 064	31 261	24 926	10 914	9 343	3 362	3 437	1 116	3 167	1 725	5 308	5 314	22 523	800	375	9	221 316	81 577	
Programme support costs	7 173	3 445	12 618	3 569	3 240	1 405	1 215	425	447	144	412	213	264	271	2 928	106	49	1	28 345	9 579	
Adjustment to the working capital reserve	103	–	–	–	–	–	–	–	(31) ^g	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	72	
Grand total	62 451	30 522	109 682	34 830	28 166	12 320	10 557	3 787	3 852	1 259	3 579	1 938	5 572	5 585	25 451	905	424	10	249 733	91 155	
Exp. rate (%)	–	49	–	32	–	44	–	36	–	33	–	54	–	100	–	4	–	2	–	37	

Notes: (1) All budgets and expenditures are presented in euros, although several budgets were approved and accounted for in United States dollars (see footnote c); (2) budgets either refer to budgets approved by the respective governing body (see annex I) or to funding requirements determined in the integrated budget for 2022–2023; (3) owing to rounding, the figures presented in the table may not sum precisely.

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^b Includes adjustments to the working capital reserve.

^c Budget approved in United States dollars but converted into euros to ensure consistency of presentation across funding sources.

^d Budget as per the annual contribution to the UNFCCC by the Government of Germany.

^e Budget as per the Host Country Agreement contribution from the Government of Egypt for COP 27, converted into euros using the official United Nations exchange rate on the dates on which the funds were received.

^f Provision for an annual grant to the IPCC.

^g Brackets indicate a negative figure.

Annexe III

Budget et dépenses par fonds¹

[Anglais seulement]

I. Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC

1. COP 26 approved a core budget of EUR 62.3 million for the biennium 2022–2023 (see table III.1).² CMA 3 and CMP 16 endorsed the decision adopted at COP 26.³

2. Table III.1 shows the core budget for 2022–2023 and 2022 by appropriation line, as approved by the governing bodies, as well as programme expenditure as at 31 December 2022.

Table III.1

Approved core budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure by appropriation line as at 31 December 2022

(Euros)

<i>Appropriation line</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>
Executive	3 833 560	1 916 780	2 014 764
Programmes Coordination	513 880	256 940	271 266
Adaptation	6 510 077	3 255 039	3 589 808
Mitigation	3 740 182	1 870 091	1 489 584
Means of Implementation	6 284 160	3 313 247	2 428 851
Transparency	12 846 603	6 423 302	6 480 668
Operations Coordination	1 224 356	612 178	725 030
Secretariat-wide operating costs ^b	2 870 586	1 435 293	1 604 767
Administrative Services, Human Resources, and ICT	3 754 211	1 877 105	1 769 974
Conference Affairs	2 601 200	1 300 600	1 473 899
Legal Affairs	2 373 920	1 186 960	1 178 027
Intergovernmental Support and Collective Progress	4 042 724	2 021 362	1 779 008
Communications and Engagement	4 089 677	2 044 839	2 025 990
IPCC ^c	489 510	244 755	244 755
Programme support costs	7 172 704	3 608 604	3 445 357
Total	62 347 351^d	31 367 094^d	30 521 749

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^b Managed by the Administrative Services, Human Resources, and ICT division.

^c Provision for an annual grant to the IPCC.

^d Excludes adjustment to the working capital reserve.

3. Table III.2 presents the core budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure by object of expenditure as at 31 December 2022. Total expenditure in 2022, including programme support costs, amounted to EUR 30.5 million, representing 97 per cent of the core budget for 2022 excluding adjustment to the working capital reserve.

¹ Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé. En raison des arrondis, les chiffres présentés dans les tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme exacte.

² Decision 22/CP.26.

³ Document FCCC/PA/CMA/2021/10, para. 107, and decision 8/CMP.16.

4. Despite timely efforts by the secretariat to notify Parties of their 2022 contributions and remind them of their outstanding contributions for prior years, a high level of late and outstanding core budget contributions continued to negatively affect core budget implementation in 2022. Many Parties made partial or full payments of their contributions for prior years. However, only 77 per cent of core budget contributions for 2022 had been received as at 31 December 2022. The secretariat managed the situation by releasing funding to the divisions on the basis of the availability of cash.

Table III.2

Core budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure by object of expenditure as at 31 December 2022

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	43 752 511	22 047 422	20 223 755	92
Non-staff costs	10 932 626	5 466 313	6 607 882	121
IPCC	489 510	244 755	244 755	100
Programme support costs	7 172 704	3 608 604	3 445 357	95
Total	62 347 351^b	31 367 094^b	30 521 749	97

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

^b Excludes adjustment to the working capital reserve.

II. Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation and Article 6 of the Paris Agreement

5. Many mandated activities continue to be funded from the Trust Fund for Supplementary Activities through voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders, enabling the secretariat to implement its work programme more effectively.

6. Table III.3 shows the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for Supplementary Activities, including JI and Article 6 of the Paris Agreement, by object of expenditure. The overall expenditure rate was 54 per cent and varied significantly between projects (see annex V). The low expenditure rate for some supplementary projects had various reasons, including funding not being available or not being available on time. Funding received but not used in 2022 can and will in most cases be used in 2023 to cover costs related to relevant project activities.

Table III.3

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation and Article 6 of the Paris Agreement, by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	41 249 757	20 166 239	8 627 723	43
Non-staff costs	78 711 943	38 018 099	23 441 852	62
Programme support costs	15 595 021	7 563 964	3 675 311	49
Total	135 556 721	65 748 301	35 744 887	54

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

III. Trust Fund for the International Transaction Log

7. CMP 16 approved the ITL budget for the biennium 2022–2023, amounting to EUR 3,851,948.⁴ Table III.4 presents the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for the International Transaction Log by object of expenditure. The overall expenditure rate was 65 per cent owing to several staff departures, a decrease in operational support needs due to registries reaching maturity and the ITL, the optimization of the independent assessment reporting process, the completion of the transition to the UNFCCC cloud infrastructure and the internalization of digital certificate management.

Table III.4

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for the International Transaction Log by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023^a</i>	<i>Budget for 2022^a</i>	<i>Expenditure in 2022^b</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	1 309 480	654 740	485 643	74
Non-staff costs	2 127 031	1 063 516	630 043	59
Programme support costs	446 746	223 373	143 513	64
Total	3 883 257	1 941 629	1 259 199	65

^a Excludes adjustment to the working capital reserve.

^b Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

IV. Trust Fund for the Clean Development Mechanism

8. The CDM Executive Board adopted the CDM business and management plan for 2022–2023 at its 113th meeting, held in October 2021. The budget approved by the Executive Board for 2022–2023 amounted to EUR 28.2 million. Although the Board approved the budget in United States dollars, it is presented herein in euros, as in the updated versions of the work programme, to enhance transparency of overall budget implementation. Expenditure rates presented as a percentage of the budget allocation may, however, be greater than the actual rates because of the conversion to euros.

9. Table III.5 presents the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism by object of expenditure. The overall expenditure rate was 87 per cent.

10. The expenditure rate of 78 per cent for non-staff costs is attributable to lower spending on travel as a result of virtual participation in meetings by experts and representatives, lower logistical costs associated with some meetings being held virtually, reduced ICT costs for meeting and workshop support and lower spending on mobile communications.

Table III.5

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	16 658 040	8 329 020	7 698 229	92
Non-staff costs	8 267 535	4 133 767	3 216 190	78
Programme support costs	3 240 325	1 620 162	1 405 264	87
Total	28 165 899	14 082 950	12 319 683	87

⁴ Decision 9/CMP.16, para. 1.

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

V. Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process

11. The 2022–2023 budget for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process amounted to EUR 10.6 million. Table III.6 shows the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 by object of expenditure. The overall expenditure rate was 73 per cent. Owing to fewer requests for funding than planned for SB 56, the overall expenditure rate was low. Of the 144 eligible Parties, 9 eligible Parties cancelled their nominations and 10 Parties did not request funding.

Table III.6

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	117 600	58 800	69 524	118
Non-staff costs	9 225 230	4 585 181	3 292 804	72
Programme support costs	1 214 568	603 718	424 591	70
Total	10 557 397	5 247 699	3 786 918	72

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

VI. Trust Fund for the Special Annual Contribution from the Government of Germany

12. The 2022–2023 budget for the Bonn Fund amounted to EUR 3.6 million. Table III.7 presents the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Bonn Fund by budget line as agreed with the Government of Germany. The overall expenditure rate was 108 per cent as at 31 December 2022. As the expenditure amounts were converted at the rate applicable on the day they were incurred, the implementation rate in US dollars amounted to 100 per cent.

Table III.7

Budget^a for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the Bonn Fund by budget line

(Euros)

<i>Budget line</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^b</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Organization and servicing of intergovernmental meetings	2 289 056	1 144 528	1 258 747	110
Addressing the needs of the secretariat	798 239	399 119	413 221	104
Documentation and information for meetings	80 000	40 000	52 649	132
Programme support costs	411 748	205 874	213 256	104
Total	3 579 043	1 789 522	1 937 873	108

^a As per the annual contribution to the UNFCCC from the Government of Germany.

^b Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

VII. Special account for conferences and other recoverable costs

13. The secretariat manages funding relating to the cost associated with the consolidation of the secretariat's premises on the United Nations Campus in Bonn under the special account for conferences and other recoverable costs. The funding is provided by the Government of Germany. The special account receives further funding under agreements with the host countries of the sessions of the COP.

14. Table III.8 shows the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for conferences and other recoverable costs by object of expenditure.

Table III.8

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for conferences and other recoverable costs by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Office split/move^b				
Staff and other personnel costs	286 276	286 276	132 765	46
Non-staff costs	129 654	129 654	263 476	203
Programme support costs	20 441	20 441	19 201	94
Total	436 372	436 372	415 442	95
COP 27^c				
Staff and other personnel costs	1 322 658	1 322 658	71 394 ^d	5
Non-staff costs	3 568 980	3 568 980	4 845 893 ^d	136
Programme support costs	243 634	243 634	252 075	103
Total	5 135 272	5 135 272	5 169 362	101
Grand total	5 571 644	5 571 644	5 584 804	100

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

^b No expenditure planned for 2023.

^c Budget as per the Host Country Agreement contribution from the Government of Egypt for COP 27; the budget for COP 28 is not yet available. The budget was approved in United Nations dollars but converted into euros using the official United Nations exchange rate on the dates on which the funds were received; the expenditure rate in United States dollars amounted to 98 per cent.

^d Expenditure for temporary personnel provided by other United Nations entities accounted for under non-staff costs.

VIII. Special account for programme support costs

15. Table III.9 shows the budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for programme support costs by object of expenditure. The overall expenditure rate was 114 per cent compared with the budget stated in the updated work programme as at 1 January 2022. The budget was revised upwards in the second half of 2022 to reflect the increased requirements presented in the updated work programme as at 1 January 2023.

Table III.9

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for programme support costs by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	13 648 800	6 718 560	8 307 143	124
Non-staff costs	4 347 567	2 160 283	1 853 773	86
Total	17 996 367	8 878 843	10 160 916	114

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

IX. Special account for cost recovery related activities

16. Table III.10 shows the budget for 2022–2023 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for cost recovery related activities by object of expenditure. The overall expenditure rate was 106 per cent.

Table III.10

Budget for 2022–2023 and 2022 and expenditure as at 31 December 2022 under the special account for cost recovery related activities by object of expenditure

(Euros)

<i>Object of expenditure</i>	<i>Budget for 2022–2023</i>	<i>Budget for 2022</i>	<i>Expenditure in 2022^a</i>	<i>Expenditure of 2022 budget (%)</i>
Staff and other personnel costs	6 529 680	3 282 840	2 998 948	91
Non-staff costs	6 814 354	3 420 377	4 073 354	119
Total	13 344 034	6 703 217	7 072 302	106

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

Annexe IV

Postes et personnel du secrétariat

[Anglais seulement]

1. This annex contains information on secretariat posts under all funding sources and the distribution of staff members among geographical regions, between Annex I and non-Annex I Parties and by gender. Post numbers are counted in full-time equivalent as some posts are not fully budgeted or filled. Information on the distribution of staff members is presented in terms of head counts. A staff member is therefore counted as one even if employed only on a part-time basis. The total number of staff members is therefore higher than the total number of posts. The numbers of filled posts and staff members consider staff on fixed-term, temporary and other contracts.

I. Posts

2. The total number of budgeted secretariat posts for the biennium 2022–2023 as presented in the updated work programme as at 1 January 2022 is 565. As at 31 December 2022, 396 (70 per cent) of the budgeted posts for 2022 had been filled by staff.¹

3. Table IV.1 shows the number of budgeted and filled posts by grade and source of funding as at 31 December 2022. The share of filled posts in the total number of budgeted posts ranges from 47 per cent under the Trust Fund for Supplementary Activities to 100 per cent under the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process.

4. In 2022, 154 posts under all funding sources were advertised and recruitment was completed for 84 positions (55 per cent).

Table IV.1

Budgeted posts and filled posts by source of funding as at 31 December 2022

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC</i>												
Budgeted	1	1	2	8	18	35	44	19	–	128	53	181
Filled	1	1	2	7	13	26	35	18	–	103	45	148
<i>Trust Fund for Supplementary Activities</i>												
Budgeted	–	–	–	–	10	17	79	35	–	141	41	182
Filled	–	–	–	–	3	13	26	27	–	69	17	86
<i>Trust Fund for the Clean Development Mechanism</i>												
Budgeted	–	–	–	–	2	10	23	23	–	58	20	78
Filled	–	–	–	–	2	7	16	13	–	38	16	54
<i>Trust Fund for the International Transaction Log</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	1	1	3	–	5	1	6
Filled	–	–	–	–	–	1	2	–	–	3	–	3
<i>Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Filled	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1
<i>Bonn Fund</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	10
Filled	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	7	8

¹ The number of filled posts is based on full-time equivalents because one staff contract was issued on a 50 per cent basis.

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Special account for cost recovery related activities</i>												
Budgeted	–	–	–	–	–	5	8	7	–	20	12	32
Filled	–	–	–	–	–	4	4	6	–	14	11	25
<i>Programme support costs</i>												
Budgeted	–	–	–	1	2	6	14	8	–	31	45	76
Filled	–	–	–	1	2	7	14	5	–	29	42	71
Total												
Budgeted	1	1	2	9	32	74	170	95	–	384	181	565
Filled	1	1	2	8	20	58	98	69	–	257	139	396

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents. The total number of staff members on contract under all funding sources includes 32 staff members in temporary positions.

5. Table IV.2 shows the number of posts under the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC and filled posts by grade and division. As at 31 December 2022, 148 of the 181 core budget posts had been filled.

Table IV.2

Core budget posts and filled posts by grade and division as at 31 December 2022

Division	<i>P and above</i>		GS		Total budgeted	Total filled
	Budgeted	Filled	Budgeted	Filled		
Executive	8	7	7	7	15	14
Programmes Coordination	1	1	1	0	2	1
Adaptation	17	13	5	5	22	18
Mitigation	10	7	4	4	14	11
Means of Implementation	16	10	6	4	22	14
Transparency	33	32	12	9	45	41
Operations Coordination	3	3	2	2	5	5
Administrative Services, Human Resources, and ICT	6	5	1	1	7	6
Conference Affairs	7	6	3	3	10	9
Legal Affairs	5	4	3	2	8	6
Intergovernmental Support and Collective Progress	12	6	4	3	16	9
Communications and Engagement	10	9	5	5	15	14
Total	128	103	53	45	181	148

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents.

II. Staff

6. The total number of staff members on contract under all funding sources was 396 as at 31 December 2022.

7. Table IV.3 provides information on the geographical distribution of the staff appointed at the Professional level and above. As at 31 December 2022, Western European and other States accounted for the highest percentage of staff appointed at the Professional level and above (42.4 per cent, compared with 44.0 per cent as at 31 December 2021), whereas African States accounted for the lowest (8.6 per cent, compared with 8.7 per cent as at 31 December 2021).

8. The secretariat has continued its efforts to achieve good geographical distribution and gender balance among staff at the Professional level and above.

Table IV.3

Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 31 December 2022

<i>Grade</i>	<i>African States</i>	<i>Asia-Pacific States</i>	<i>Latin American and Caribbean States</i>	<i>Eastern European States</i>	<i>Western European and other States</i>	<i>Total</i>
USG	–	–	1	–	–	1
ASG	–	1	–	–	–	1
D-2	–	–	–	–	2	2
D-1	2	–	1	–	5	8
P-5	5	6	2	2	5	20
P-4	4	13	9	5	27	58
P-3	6	30	8	10	44	98
P-2	5	23	7	8	26	69
Total	22	73	28	25	109	257
Percentage of total	8.6	28.4	10.9	9.7	42.4	100.0

9. Table IV.4 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties. As at 31 December 2022, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 46.7 per cent, compared with 53.3 per cent for Annex I Parties. For comparison, as at 31 December 2021, the percentage of staff from non-Annex I Parties was 45.6 per cent and from Annex I Parties was 54.4 per cent.

Table IV.4

Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties as at 31 December 2022

<i>Grade</i>	<i>Annex I Parties</i>	<i>Non-Annex I Parties</i>
USG	–	1
ASG	–	1
D-2	2	–
D-1	5	3
P-5	7	13
P-4	31	27
P-3	55	43
P-2	37	32
Total	137	120
Percentage of total	53.3	46.7

10. Table IV.5 highlights the distribution of staff members by gender. As at 31 December 2022, the percentage of female staff at the Professional and higher levels was 46.7 per cent, while the percentage of male staff was 53.3 per cent. This represents a slight change since 31 December 2021, when 44.4 per cent of staff at the Professional and higher levels were female and 55.6 per cent were male.

Table IV.5

Distribution of staff members by gender as at 31 December 2022

<i>Grade</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
USG	1	–
ASG	1	–
D-2	1	1
D-1	3	5
P-5	12	8

<i>Grade</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
P-4	32	26
P-3	59	39
P-2	28	41
Subtotal	137	120
Percentage of P and above	53.3	46.7
Number of GS	38	101
Total	175	221
Percentage of total	44.2	55.8

Annexe V

Projets et manifestations financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en 2022, au 31 décembre 2022¹

[Anglais seulement]

The table below presents budget, expenditure and expenditure rate for projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2022 as at 31 December 2022. Project expenditure was limited, inter alia, by available funding, which in most cases was less than the amount budgeted for the biennium.

Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2022 as at 31 December 2022

(Euros)

Project number	Project/subproject	2022–2023 budget	Available funding in 2022 ^a	Expenditure in 2022 ^b
B101-000	Intergovernmental engagement			
B101-002	Enhanced support for negotiations on SBSTA and CMA agenda items on mitigation, the Sharm el-Sheikh mitigation ambition and implementation work programme, cooperative approaches and mechanisms under Article 6, paragraphs 2 and 8, of the Paris Agreement; design of and support for the capacity-building programme related to Article 6, paragraph 2, of the Paris Agreement in relation to developing institutional arrangements, reporting, supporting ambition and assisting the least developed countries and small island developing States in participating in Article 6, paragraph 2	15 743 000	1 405 335	409 364
B101-003	Consultancies to support the periodic assessment of the Technology Mechanism	158 000	42 927	21 837
B101-005	Enhanced coordination and operational support for intergovernmental engagement	1 535 000	617 914	401 650
B101-006	Deliver mandated activities relating to observer engagement, high-level engagement on climate action, the Marrakech Partnership, and gender, ACE and other stakeholder engagement activities	1 203 000	309 017	218 298
B101-007	Enhanced legal support for presiding officers	547 000		
B101-009	Enhanced capacity for conferences and workshops	68 000	62 833	44 940
B101-012	Support for the digital platform for climate change events	3 800 000	2 508 267	1 566 003
B102-000	Intergovernmental processes			
B102-001-1	Enhanced support for established work programmes, including the NWP, NAPs and adaptation-related work on transparency and the global stocktake	2 679 000	1 163 369	840 962
B102-001-2	Support for the Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation	1 930 000	1 142 944	810 326
B102-001-3	Support for the Santiago network	2 839 000	–	–
B102-001-4	Support for the operationalization of funding arrangements for loss and damage, including the Transitional Committee	3 029 000	–	–
B102-002	Enhanced support for activities relating to the impact of the implementation of response measures and workshops on LT-LEDS	1 401 000	999 814	870 842
B102-003-1	Enhanced support, engagement and outreach in support of the development of the biennial assessment and overview of climate finance flows, including in relation to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, and determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement	3 582 000	873 744	430 464
B102-003-2	Support for the new collective quantified goal on climate finance	4 275 000	1 123 094	532 575

¹ À l'exclusion du mécanisme d'application conjointe.

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2022–2023 budget</i>	<i>Available funding in 2022^a</i>	<i>Expenditure in 2022^b</i>
B102-003-3	Support related to long-term climate finance	571 000	200 949	155 328
B102-004	Full support for the technical reviews of national reports (including REDD+) under the MRV/transparency processes, and training of review experts	10 790 000	2 998 343	1 629 360
B102-005	Enhanced support for the second periodic review under the Convention, the global stocktake, and research and systematic observation and ocean-based action	1 462 000	694 990	436 176
B102-006	Deliver mandated climate action events at sessions of the COP and organize events, interviews and publications showcasing annual updates and highlights of thematic and sectoral climate action	1 397 000	379 095	55 802
B102-008	Enhanced document services during conferences and meetings for effective engagement of Parties	110 000	–	–
B102-008-2	COP of the future, for the future	1 831 000	–	–
B200-000	Constituted bodies			
B200-001	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the AC, the FWG, the LEG and the WIM Executive Committee	5 234 000	3 344 089	2 692 751
B200-002	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Katowice Committee on Impacts	600 000	337 969	155 330
B200-003	Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the PCCB, the SCF and the TEC	1 563 000	1 472 923	707 137
B200-004	Support to developing countries for implementing MRV arrangements and the ETF, including through the work of the CGE	7 119 000	5 597 120	2 993 760
B200-007	Support for the full extent of activities of the Compliance Committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement	590 000	480 091	178 380
B300-000	Data and information management			
B300-001	Development and enhancement of adaptation-related data portals	740 000	804 341	258 241
B300-002	Development and enhancement of mitigation-related data portals and data management systems, including an information portal on LT-LEDS	51 000	–	–
B300-004	Development of the information hub and related reporting and review systems and tools used under the ETF and streamlining of the existing data management systems and tools used under the current transparency arrangements	11 240 000	2 336 315	1 990 403
B300-006-1	Enhancement of digital communication capabilities for effective engagement with Parties, non-Party stakeholders and the public	2 493 000	881 274	476 515
B300-006-2	Facilitation, enhancement and recognition of participation in climate action through the global climate action portal (known as NAZCA)	2 672 000	418 681	236 337
B300-007	Enhancement of the membership and elections portal and database	342 000	92 322	42 848
B300-009	Enhancement and modernization of platforms and strengthened security of infrastructure and platforms	2 373 000	48 507	12 372
B300-012	Enhanced digital access to UNFCCC archives	1 335 000	192 647	116 505
B400-000	Enhanced engagement			
B400-001-1	Enhanced engagement with respect to climate change impacts, vulnerability and adaptation	221 000	259 877	226 855
B400-001-2	Enhanced cross-cutting support for the application of anticipatory approaches to attaining long-term resilience, including by assessing and implementing frontier technologies	2 120 000	618 826	473 682
B400-002	Engagement of stakeholders through capacity-building to enhance regional action towards implementation of the Paris Agreement; launch of the second phase of the Global Innovation Hub; support for the Collaborative Instruments for Ambitious Climate Action	22 589 000	18 910 974	3 660 768

<i>Project number</i>	<i>Project/subproject</i>	<i>2022–2023 budget</i>	<i>Available funding in 2022^a</i>	<i>Expenditure in 2022^b</i>
B400-003	Enhanced engagement with Parties and other stakeholders to strengthen the capacities of developing countries with respect to the implementation of NDCs and NAPs	5 959 000	2 978 715	780 525
B400-004	Additional support and enhanced engagement in relation to the development and implementation of the ETF	3 612 000	1 387 989	692 195
B400-006-1	Strategic external and internal communication of substantive work under the UNFCCC process and facilitation of efficient information flows within the secretariat and enhanced transparency to external audiences; region- and language-specific multilingual content for the website, mobile application and social media	2 964 000	11 099 865	885 171
B400-006-2	Catalysation of and support for climate action among Parties and non-Party stakeholders through sectoral partnerships, facilitation of climate action initiatives and support for new tools and standards to ensure alignment with UNFCCC process requirements (including the Fashion Industry Charter for Climate Action)	4 044 000	4 094 103	2 806 937
B400-006-3	Facilitation of observer engagement through planning and organization of side events, exhibits and Climate Action Studio interviews by Parties and observer organizations, including their live broadcasting and web posting	652 000	606 278	413 695
B400-007	Enhanced engagement with and support for legislators and policymakers through information exchange and knowledge management with respect to climate change legislation	587 000	120 952	68 956
B400-010	Enhanced engagement by the Executive Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations-wide management and coordination activities; enhanced coordination and data management within the office of the Executive Secretary	1 281 000	674 969	420 396
B500-000	Oversight and administration			
B500-007-1	Provision of institutional legal review and advice with respect to all activities and operations of the secretariat	434 000	294 878	175 899
B500-007-2	Strengthening of the secretariat's institutional legal framework	563 000	428 431	385 132
B500-009	Enhancement and modernization of infrastructure, networks and end-user equipment and productivity tools	791 000	481 316	125 467
B500-010-1	Fostering of an agile, inclusive and diverse secretariat post-COP 26	758 000	462 011	144 260
B500-012	Strengthening of partnership due diligence and innovation in conference services	1 163 000	719 747	264 933
B500-013	Substantive support for the Office of the Senior Director within Programmes Coordination	279 000	–	–
B600-000	Cross-cutting projects supporting multiple objectives			
B600-006-1	Facilitation of and support for implementation of established processes and work related to ACE, including enhancement of inclusive stakeholder engagement	1 552 000	1 113 534	846 000
B600-006-2	Facilitation of and support for implementation of established processes and work related to gender, including enhancement of inclusive stakeholder engagement	1 359 000	1 210 755	327 343
B600-011	Support for regional climate weeks	1 234 000		
B600-012	Harmonization of UNFCCC operations with new mandates on the transition from the Paris rule book negotiations to implementation and global stocktake	915 000	–	–
Total		148 379 000	75 992 135	30 982 723^c

^a Funding available for supplementary projects in 2022, excluding unspent balances from expired grants that were returned to donors and funding reallocated to other projects during 2022.

^b Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^c Total expenditure amounted to EUR 35,744,887 (see table III.3) including costs accounted for in 2022 relating to support for the JI mechanism and the Supervisory Body for the mechanism established by Article 6, paragraph 4, of the Paris Agreement.